

**LISTE D'ÉLÉMENTS INDICATEURS INDISPENSABLES DANS
L'ÉLABORATION DES PROGRAMMES ET PROJETS**

Le Ministère de la Planification et de la coopération Externe (MPCE) recommande aux responsables d'organisations sollicitant le statut officiel d'ONG de tenir compte, dans l'élaboration de leurs programmes et projets, des aspects et éléments techniques suivants :

1. TITRE DES PROGRAMMES ET PROJETS :

Formulation du titre des programmes et projets de façon claire et précise.

2. JUSTIFICATION DES PROGRAMMES ET PROJETS :

Mise en relief des conditions et facteurs qui ont permis d'aboutir au choix et à la formulation des programmes et projets à exécuter.

3. FORMULATION DES OBJECTIFS DES PROGRAMMES ET PROJETS :

3.1 – Objectif à long terme

3.2 - Objectif à court terme

3.3 - Objectif à moyen terme

N.B. : *Les objectifs des programmes et projets de l'organisation doivent être élaborés à partir des priorités des secteurs dans lesquels les interventions seront faites. Leur réalisation doit permettre à l'organisation de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations des zones concernées.*

4. INDICATION DU MODE D'ORGANISATION RETENU :

Présentation de la structure technico-administrative déjà mise en place ou à mettre sur pied pour l'exécution des programmes.

5. INDICATION DE LA STRATÉGIE ADOPTÉE :

Indiquer dans quel sens ou sous quelle forme les interventions seront faites dans les localités. Les actions visent-elles à obtenir, entre autres, une collaboration des institutions sur place en vue de la réalisation des objectifs, permettent-elles d'avoir une participation active des populations concernées ou une prise en charge de leur développement (auto-développement), d'améliorer la capacité de la communauté à s'organiser, etc...

6. LIEUX ET DOMAINES D'INTERVENTION :

Description des lieux et domaines d'intervention.

7. DUREE, CONTENU, DESCRIPTION, MODALITÉS :

Détermination de la durée, présentation du contenu, description et modalités d'exécution des programmes et projets prévus.

7.1. *Durée et date de démarrage des programmes et projets ;*

7.2. *Présentation du contenu des programmes ;*

7.3. *Liste, description et différentes étapes d'exécution (calendrier) des activités ;*

7.4. *Modalités ou moyens d'exécution des programmes et projets ;*

7.4.1 *Les ressources humaines (indication des qualifications et expériences, des niveaux de responsabilité etc...);*

7.4.2 *Les ressources matérielles ; (équipements, matériels, etc...);*

7.4.3 *Les ressources financières (budget des programmes et projets ; origine des ressources financières, ressources disponibles : ventilation et affectation, des fonds à engager pour conduire à terme les programmes et projets, ressources financières à mobiliser).*

8. POPULATION-CIBLÉE CONCERNÉE PAR LES PROGRAMMES ET PROJETS :

Faire une estimation de cette population et en indiquer les bénéficiaires.

9. FAISABILITÉ DES PROGRAMMES ET PROJETS :

Identifier les conditions de réussite des projets ; celles qui sont indispensables à la mise en œuvre des projets et à la réalisation des objectifs.

10. IMPACT SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA ZONE CONCERNÉE PAR LES PROGRAMMES ET PROJETS :

Indiquer les effets escomptés dans la zone choisie ou point de vue social, économique et culturel.

11. MÉCANISME DE SUIVI ET D'ÉVALUATION :

Présentation du mécanisme de suivi et d'évaluation des résultats des programmes et projets (MATRICE DU CADRE LOGIQUE obligatoire)
